

**La musique
te passionne ?**

C.H.A.M

Classes à Horaires Aménagés Musicales

2025 - 2026



**RÉUNION
D'INFORMATION**

MARDI 18 MARS 2025
À 18H

CANDIDATURES

JUSQU'AU VENDREDI
11 AVRIL 2025

Au collège Jules Ferry,
en partenariat avec la Ville d'Aurillac et son Conservatoire.

PRÉSENTATION

Les Classes à Horaires Aménagés Musicales du collège Jules Ferry offrent à des élèves motivés la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale, une pratique musicale et artistique de qualité et une organisation du temps scolaire compatible avec des activités d'expression et de culture.

Ces élèves peuvent alors se constituer une culture musicale commune, en s'appropriant différents modes d'expression.

Ce dispositif s'appuie sur la mobilisation conjointe des compétences pédagogiques et artistiques complémentaires des structures partenaires.

Le partenariat s'effectue avec le Conservatoire musique et danse d'Aurillac et la ville d'Aurillac qui engage chaque année un budget permettant l'organisation de ce dispositif.

COÛT DES ÉTUDES

Les études au Conservatoire sont gratuites dans le cadre de ce dispositif. Pour les familles ne possédant pas d'instrument de musique, une location annuelle peut être envisagée auprès du Conservatoire musique et danse.

+ D'INFOS

Collège Jules Ferry :
7 rue Jules ferry - 15000 Aurillac
04 71 48 40 40
Ce.0150647X@ac-clermont.fr

Conservatoire musique et danse :
37, rue des Carmes - 15000 Aurillac
04 71 45 46 20
conservatoire@aurillac.fr





CONTENU

QUAND ?

FORMATION INSTRUMENTALE

AU CONSERVATOIRE,
30 MN À 1H / SEMAINE
SELON LE NIVEAU.

Instruments proposés :
Flûte à bec / Flûte traversière
Clarinette
Hautbois
Trompette
Saxophone
Tuba
Cor
Violon
Alto
Violoncelle
Contrebasse
Accordéon
Piano
Guitare Classique
Chant
Percussions

**DANS LA MESURE
DU POSSIBLE,
SUR LE TEMPS
SCOLAIRE**

ÉDUCATION MUSICALE

AU COLLÈGE, 1 H / SEMAINE

**SUR LE TEMPS
SCOLAIRE**

FORMATION MUSICALE

AU COLLÈGE
OU AU CONSERVATOIRE,
DE 1H15 À
1H45 /SEMAINE
SELON LE NIVEAU

**SUR LE TEMPS
SCOLAIRE**

PRATIQUE COLLECTIVE

Chorale
AU COLLÈGE, 1 H / SEMAINE
*Pour les élèves débutants et les
élèves pianistes – ouvert aux autres
élèves du dispositif qui le souhaitent.*

**SUR LE TEMPS
SCOLAIRE**

Orchestre
AU CONSERVATOIRE,
DE 1 À 2 HEURES / SEMAINE
SUIVANT LE NIVEAU DE L'ÉLÈVE.

**EN DEHORS
DU TEMPS SCOLAIRE**

PROCÉDURE D'ADMISSION

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Motivation et aptitude à s'engager dans ce dispositif.
- Débutants acceptés.
- Des résultats scolaires corrects exigés.
- Élèves hors secteur acceptés sous réserve de l'obtention de la dérogation.
- Choix de l'instrument parmi les instruments enseignés disponibles (précisés dans le dossier d'inscription).

RÉUNION D'INFORMATION

- Le mardi 18 mars 2025 à 18h00 au collège Jules Ferry. Possibilité de suivre cette réunion en distanciel. Se rapprocher du collège pour les modalités de connexion.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- Les dossiers de candidature sont disponibles au collège Jules Ferry ou au Conservatoire musique et danse et doivent être retournés au collège avant le vendredi 11 avril 2025, dernier délai.

ENTRETIEN D'ADMISSION

- Un entretien sera proposé aux élèves le lundi 12 mai 2025, à partir du 9h00, au cours duquel, les élèves, peuvent s'ils le souhaitent, être accompagnés d'un parent. L'admission définitive est prononcée par madame la directrice académique prenant en compte l'avis de la commission. Cette commission s'appuie sur l'étude du dossier, l'entretien avec l'élève et le nombre de places disponibles dans le dispositif.

OBLIGATIONS DE LA CLASSE

- L'adhésion à la classe CHAM implique un engagement fort de l'élève, sur toute l'année scolaire, particulièrement lors d'actions artistiques et culturelles pouvant se dérouler en dehors du temps scolaire. L'emploi du temps est, dans la mesure du possible, aménagé pour suivre cet enseignement.
- L'inscription en classe CHAM induit l'obligation de suivre ce cursus pendant les 4 années au collège (de la 6ème à la 3ème).